

## **I. CONTEXTE**

La commune de Soustons dispose d'une école maternelle constituée de 2 établissements situés sur des sites voisins, l'école Françoise Gensous et l'école Jean Ducret. La première construite en 1950 et agrandie en 1979 accueille environ 105 élèves, 4 jours par semaine. Ce bâtiment nécessite d'être modernisé et adapté aux nouveaux usages et besoins des élèves et des enseignants.

Après avoir rénové le Château Vignalou contigu à l'école Françoise Gensous pour y installer l'Accueil de Loisirs Maternel, la rénovation de l'école permettra de finaliser la modernisation de ses bâtiments à destination des plus petits.

## **II. PROJET**

Le projet comprend la rénovation complète de l'école maternelle « Gensous ». Il prévoit la restructuration et la rénovation des espaces existants ainsi que la création des volumes nécessaires à l'application des consignes de l'Education Nationale en la matière.

Ainsi les classes, l'espace de restauration, les sanitaires, les locaux techniques, les locaux de réunion seront redimensionnés pour s'adapter aux besoins du bon fonctionnement de l'école.

Un préau, une salle des maitres seront aussi créés.

La volonté est de proposer aux enfants, aux enseignants et à tous les personnels intervenant sur place, l'ensemble des outils adaptés pour travailler dans les meilleures conditions.

La question des connectivités et des accès aux outils numériques est traitée dans le projet afin de disposer de toutes les opportunités offertes par le réseau de fibre optique qui dessert l'établissement.

L'ensemble de l'opération prévoit donc la requalification du bâtiment existant mais aussi la création de près de 200 m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires.

Le projet prévoit aussi des possibilités d'extension pour une salle de classe supplémentaire avec un dortoir et une salle de réunion afin d'anticiper sur d'éventuels besoins futurs.

Au-delà des améliorations fonctionnelles de l'établissement, le projet prévoit la modernisation et le traitement thermique de l'ensemble du bâtiment. La rénovation énergétique est au cœur du projet pour permettre à ce bâtiment de s'inscrire dans une logique de la sobriété énergétique. Cette volonté s'applique aussi aux consommations d'eau et des différents fluides. L'accompagnement de la communauté de communes sur ce sujet permettra de disposer d'un bâtiment exemplaire sur ces questions d'une grande sensibilité.

Ce projet permet d'adapter les installations existantes aux besoins actuels sans obérer l'avenir en prévoyant des possibilités d'extension en cas de besoin.

Le projet est divisé en deux tranches :

- Tranche 1 : Restructuration, rénovation extension des bâtiments existants soit une surface à aménager estimée à 1027 m2 de surface utile.
- Tranche 2 : Aménagement d'une salle de classe supplémentaire avec dortoir et d'une salle de réunion soit une surface à aménager estimée de 144 m2 de surface utile.

### III. PLAN DE FINANCEMENT

L'opération présentée entre dans le champ des investissements pouvant être retenus au titre de la Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**) au titre du volet 3 : Scolaire « Bâtiment scolaires du 1<sup>er</sup> degré, y compris les cours de récréation et les cantines (réhabilitation, rénovation, construction, travaux de sécurité, aménagement de pistes d'éducation de sécurité routière) ».

Le financement de cette opération peut être assuré de la façon suivante :

Prestations	Montant Hors taxe	Financeurs	Montant
Etudes tranche ferme	191 496,00 €	DETR Tranche ferme (40%)	793 574,40 €
Travaux tranche ferme	1 679 040,00 €	DETR Tranche conditionnelle 40%	123 700,80 €
Tranche conditionnelle (Etudes + Travaux)	309 252,00 €	TEPOS	150 000,00 €
Locaux provisoires	113 400,00 €	Département	135 000,00 €
Total HT	2 293 188,00 €	Financement communal	1 549 550,40 €
		Dont TVA	458 637,60 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 751 825,60 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 751 825,60 €</b>

### IV. CALENDRIER PREVISIONNEL :

- Etudes 2<sup>ème</sup> semestre 2020.
- Début des travaux : Travaux de préparation fin 2020
- Fin des travaux : Rentrée 2022

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel concernant la rénovation de l'école maternelle Gensous ;
- d'autoriser Mme le Maire à demander l'inscription de cette opération au titre de la DETR, à solliciter l'ensemble des partenaires pouvant accompagner cette opération et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.